



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211021-21_10_21_10-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

15 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **21 octobre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

21/10/2021/10

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	35

Objet : Séjours Jeunes août 2022

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire, que depuis 2020, il est envisagé de proposer deux séjours 11-17 ans sur la période estivale, afin de répondre aux attentes des jeunes et à la forte demande des familles. Malheureusement, la situation sanitaire a contraint la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à organiser un unique séjour « Jeunes » en août 2020 et 2021.

En 2021, les jeunes ont été complètement acteurs de l'organisation du séjour pour établir la programmation des activités, réserver auprès des prestataires, calculer leur budget et réaliser une demande de subvention Bourse Jeunes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui a salué leurs efforts en attribuant la somme de 2 750,00 € (Deux mille sept cent cinquante euros). À la suite de la validation du Conseil Communautaire, ce séjour, a été facturé 130,00 € (cent trente euros) aux familles au lieu des 175,00 € (cent soixante-quinze) initialement prévus. En effet, grâce à leur investissement, l'activité motocross, activité phare du séjour, a été financée par l'attribution de la subvention. Ce séjour a donc exclusivement été réservé à ce groupe de 12 (douze) participants, sans promotion sur le reste du territoire : il n'était pas souhaitable d'augmenter l'effectif en raison des contraintes sanitaires. Cependant, d'autres familles auraient souhaité inscrire leurs jeunes.

Le groupe de jeunes de ce séjour a manifesté l'envie de partir à nouveau l'été prochain en créant un projet ensemble, dans cette dynamique participative. Ils seront alors âgés entre 14 et 18 ans et constitueront à eux-seuls, un groupe complet.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Ainsi, il pourrait être pertinent de proposer deux séjours distincts soit, pour les 11/13 ans et les 14/18 ans.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 021-200000925-20211021-21_10_21_10-DE

L'été prochain, Monsieur le Président propose donc de réaliser deux projets de séjours avec 12 participants chacun du 22 au 27 août 2022 afin de garantir un départ en effectif limité.

Pour 2022, le coût maximal de ces deux séjours n'excèdera pas 280,00 € (Deux cent quatre-vingts euros). Le tarif est plus important que sur 2021 mais le projet étant entièrement créé par les jeunes eux-mêmes, il est important de pouvoir leur laisser une certaine marge de manœuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la proposition des séjours Jeunes d'août 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 21 octobre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER